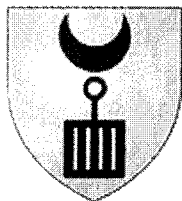


**MAIRIE
DE
SAUSHEIM**



TD/DZ

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM
SEANCE DU 26 AOUT 2024 A 19 H 30**

Présents : Guy OMEYER, Danièle MIMAUD, Robert FEKETE, Michèle DUDA, Denis LIGIBEL, Sophie LENET, Laurent GRAFF, Catherine CHEMIN, Fabienne BEYER, Nadia BENTZ, Christian SCHIEBER, Laurent STADELMANN, Marie-Christine GOEPFERT, Adrien DUDA, Michel DE LA TORRE, Karine LEMART, Jean-Jacques MISSLIN, Maria BUTZ, Catherine KEMPF, Anne-Gaëlle WEISS.

Excusés : Dominique HABIG [à M. le Maire]
[procurations] : Muriel WALTER [à Michèle DUDA]
Cédric HEMMERLIN [à Laurent GRAFF]
Jessica CHEVALIER [à Catherine KEMPF]

Absents : Daniel BUX, Céline ELMINGER, Laurent SCHAEGIS, Adrien GALLIATH, Jeanine SPENLE

Secrétaire de séance : Tristan DENÉCHAUD – Directeur Général des Services

POINT N°1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2024

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N° 2 : DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DU CRÉMATORIUM DE L'ILL – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DU RAPPORT FINANCIER 2022/2023

Le 8 janvier 1999, la Ville de Sausheim a décidé de déléguer aux Pompes Funèbres Alain Hoffarth la gestion du service public du crématorium, pour une durée de 20 ans.

Après un avis favorable rendu le 8 mars 2016 par la commission de délégation de service public pour la concession et la gestion d'un crématorium, le conseil municipal, par délibération du 25 avril 2016, a approuvé l'avenant de prolongation de la délégation de service public pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 8 janvier 2031.

Chaque année, il appartient au délégataire de présenter au délégant son rapport d'activité ainsi que son rapport financier. Les rapports 2022-2023 sont annexés à la présente délibération.

Il en ressort les éléments suivants :

- Les équipements du crématorium sont toujours constitués de :
 - 2 fours de crémations avec table d'introduction automatique
 - 1 pulvérisateur de calcaire avec séparateur automatique des métaux.
- Le crématorium de l'III a réalisé au cours des années 2022-2023 une exploitation conforme aux prévisions annoncées, avec 3571 crémations opérées en 2022-2023 (contre 3130 en 2021-2022), dont 215 crémations de corps exhumés (p.m. 53 en 2021-2022). Sur les 3356 crémations hors exhumation, les cendres ont été remises à la famille dans 3233 cas et dispersées au jardin du souvenir dans 123 cas.
- En fin d'exercice 2022-2023, le crématorium de l'III compte toujours près de 10 équivalents temps plein, avec 1 gérant, 1 responsable d'exploitation, 1 secrétaire standardiste, 1 comptable, 3 maîtres de cérémonie / assistants funéraires, 2 conducteurs de fours et 1 agent d'entretien (intérieur et extérieur).
- La salle de cérémonie a été utilisée et facturée 508 fois (503 en 2021-2022).

Les principaux travaux effectués en 2022-2023 sont listés dans le rapport joint, de même que la liste des tarifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel d'activité et le rapport financier 2022-2023 du crématorium de l'III, présentés par la société Hoffarth, dans le cadre de la délégation de service public qui lui est confiée.

POINT N°3 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS ET ÉCOLES COMMUNALES

La commune met à la disposition des associations locales des bâtiments communaux afin qu'elles exercent leurs activités dans le respect de leurs statuts.

Elle met également à la disposition des écoles des bâtiments afin qu'elles puissent assurer leurs enseignements.

Concernant la rentrée 2024/2025, il y a lieu de renouveler certaines conventions de mise à disposition, et d'en conclure de nouvelles.

La mise à disposition de ces locaux est consentie à titre gracieux par la commune et les frais d'électricité, de fluides et de nettoyage resteront, dans les limites d'une utilisation raisonnable à la charge de la commune. Elle s'effectue après un état des lieux de sortie des anciens locaux et d'entrée dans les nouveaux locaux.

Le Conseil Municipal est à présent invité à approuver les mises à disposition pour les associations et les locaux énoncés ci-dessous :

ENTITÉ	LOCAUX MIS À DISPOSITION	DURÉE	DÉPART LE
Ecole élémentaire du centre Cours de religion	Locaux associatifs Salle 7 – rue Île-Napoléon	1 an	01.09.24
Club de lutte les Mempapeur et Monsieur David MULLER intervenant	Salle de Lutte 31 rue de Mulhouse	12 semaines	03.10.24 au 21.11.24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la conclusion des deux conventions susvisées et ci-jointes,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre ces conventions et toutes les pièces y afférentes.**

POINT N°4 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX À L'ASSOCIATION « LES COPAINS D'ABORD »

L'association « Les Copains d'Abord » organise des activités périscolaires, accueils de loisirs, stages, sports de proximité et atouts loisirs sur le territoire de la commune.

A cet effet, le Conseil Municipal est invité à donner un accord de principe pour l'utilisation de locaux communaux permettant à l'association de réaliser ses activités pendant et hors période scolaire.

Les locaux mis à disposition sont les suivants, aux jours et horaires définis par la convention :

- La salle de gymnastique spécialisée,
- La salle 2 du complexe sportif selon disponibilité,
- Le local à côté de la RPA du Soleil.

Sont compris les vestiaires, les sanitaires, les couloirs.

Cette mise à disposition pour l'année scolaire 2024-2025, de septembre 2024 à août 2025 est conclue à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de mise à disposition ci-jointe ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre cette convention.**

FINANCES

POINT N°5 : DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2024

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, donne lieu au paiement d'une redevance (...) ».

L'article L.2125-3 dispose également que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation ».

L'occupation peut se faire de diverses manières : terrasse mobile, terrasse fixe avec éléments de délimitation, terrasse fixe avec plancher ou terrasse fermée.

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal fixait les droits et tarifs municipaux pour l'année 2024. Il est apparu en cours d'année que ces derniers nécessitaient un complément.

Les tarifs et droit municipaux pour l'occupation du domaine public sont donc complétés comme suit :

Les occupations éphémères du domaine public :

Désignation	Tarifs 2024
Par mètre linéaire et par jour d'occupation	1.00€
Par mètre linéaire et par jour d'occupation avec branchement électrique	1.50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les compléments proposés.

POINT N° 6 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS « JEUNES LICENCIÉS SPORTIFS » ET OCTROI D'UN COMPLÉMENT EN SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Lors du Conseil municipal du 26 mars 2024, la municipalité a décidé, à l'instar des années précédentes, d'affecter une enveloppe de 5 000€ aux associations sportives de la commune afin de soutenir leurs jeunes licenciés.

La commune verse traditionnellement la même participation que la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Or cette année, le nombre de licenciés a fortement augmenté (+57%), ce qui porte le montant à verser à 5 922 €.

En conservant le principe de parité par rapport à la CeA, il est proposé au Conseil Municipal la répartition suivante, la valeur du point restant fixée à 7 € :

CLUBS SPORTIFS	JEUNES LICENCIÉS	POINTS	SUBVENTION CEA	SUBVENTION COMMUNALE
Aïkido	19	40	280.00 €	280.00 €
Basket	84	87	609.00 €	609.00 €
Gymnastique	134	132	924.00 €	924.00 €
Football	184	173	1 211.00 €	1 211.00 €
Handball	62	69	483.00 €	483.00 €
Lutte	164	157	1 099.00 €	1 099.00 €
Ski	52	60	420.00 €	420.00 €
Tennis	79	78	546.00 €	546.00 €
Tir	38	50	350.00 €	350.00 €
TOTAL	816	846	5 922.00 €	5 922.00 €
<i>p.m. 2023</i>	<i>519</i>	<i>515</i>	<i>3605.00 €</i>	<i>3605.00 €</i>

Le calcul laissant apparaître un montant à combler de 922 € par rapport à l'enveloppe votée le 26 mars 2024, ce complément peut être prélevé sur la ligne des subventions exceptionnelles.

Répondant à une question de M. DUDA, M. GRAFF explique que l'apparente augmentation importante des effectifs correspond en fait à un rattrapage, certains clubs n'ayant pas pu déposer leur demande à temps l'an dernier du fait d'un nouveau mode de dépôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 922 € aux associations sportives afin de soutenir leurs jeunes licenciés, selon la grille de répartition ci-dessus.

URBANISME

POINT N°7 : RÉGULARISATION D'UN ALIGNEMENT RUE DES CÉVENNES

Madame LENET invite le Conseil municipal à approuver l'acquisition d'une emprise foncière incluse dans l'alignement de la rue des Cévennes.

Cette emprise cadastrée section 14 parcelle 329 d'une superficie de 0 are 43, relevait de la propriété de Madame Clarisse PICCI née WINNLEN, décédée en décembre 2023.

Un accord est intervenu avec les héritiers de Madame PICCI pour opérer cette régularisation à l'euro symbolique.

Considérant que cette emprise répond aux critères d'appartenance au domaine public et est comprise dans la rue des Cévennes dont l'alignement a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 1995, il est proposé, après son acquisition, de solliciter le classement de cette parcelle dans le domaine public.

Les crédits sont à prélever du budget primitif 2024 – Chapitre 21 – article 212.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'acquisition de ce terrain aux conditions définies ci-avant ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet tous documents usuels,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter le classement de la parcelle incluse dans la voirie dans le domaine public communal.**

POINT N° 8 : APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2023

Madame Sophie LENET expose que le Conseil municipal est invité à approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2023

Les dispositions introduites par l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Locales stipulent que le bilan des acquisitions foncières et cessions d'immeubles, opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, doit faire l'objet, chaque année, d'une délibération du Conseil Municipal récapitulant les conditions et les caractéristiques des mutations.

Ce bilan, qui doit être annexé au compte administratif de la commune après approbation, s'établit comme indiqué ci-dessous :

ACQUISITIONS 2023

Section Parcelle Lieudit	Classement PLU	Contenance	Objet	Délibération Acte	Propriétaire	Prix
Lotissement « Le Parc de l'Ile » Rue de l'Aquitaine 11 - 432 11 - 364	UX	21 ares 34 0 are 22	Acquisition et classement dans le domaine public de la rue de l'Aquitaine	DCM 30 janvier 2023 Acte 27 novembre et 1 décembre 2023	SA SAVONITTO	Euro symbolique
Lotissement « le Domaine des Muses » Rue des Muses Rue Juliette Drouet Rue Elsa Triolet Rue Camille Claudel 05 - 1275 05 - 1276 05 - 1277 05 - 1279 05 - 1280 05 - 1288 06 - 590 06 - 591 06 - 603 06 - 604	UBb	22 ares 60 13 ares 97 58 ares 36 5 ares 65 1 ares 93 0 are 01 0 are 47 11 ares 23 0 are 01 23 ares 39	Acquisition et classement dans le domaine public des voies et espaces commun du lotissement (Restent dans le domaine privé de la commune le bassin de rétention des eaux pluviales et cheminement piétonnier de la coulée verte cadastrés : 05 -1276 05 -1280 05-1277)	DCM 27 novembre 2023	Société SIMAC-EST	Euro symbolique

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POINT N°9 : INFORMATION SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

Madame LENET informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération en date du 2 juin 2020, a délégué à Monsieur le Maire la possibilité : (...)

« D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code dans les conditions suivantes :

Cette délégation concerne les terrains et immeubles qui pourraient intéresser la commune pour finaliser un projet d'intérêt local et lui permettrait de poursuivre l'exécution du Programme Local de l'Habitat dans le cadre du PLU ».

L'état des déclarations d'intention d'aliéner pour le 2ème trimestre 2024 est le suivant :

N° Dossier Date de Dépôt	Nom et adresse du demandeur	Adresse du terrain / Références cadastrales	Surface totale du terrain / Surface habitable	Date Décision	Objet de la vente
DIA 24/0010 02/04/2024	Me Théodore LEPELLETIER 53, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	9, rue de la Hardt 04 - 425 04 - 424	564 m² /	12 avril 2024 Renonciation	Terrain nu
DIA 24/0012 05/04/2024	Me Guy GREWIS 1A, rue de Bâle 68220 HEGENHEIM	Rue de la Tuilerie 33 - 277	1003 m² en copropriété Non précisé	12 avril 2024 Renonciation	1 garage
DIA 24/0014 09/04/2024	Me Patrick MUNCH 51, rue du Château Zu - Rhein 68200 MULHOUSE	12, Grand'Rue 03 - 293	368 m² 45,18 m² (Appartement)	12 avril 2024 Renonciation	Cabinet médical + appartement au 1 ^{er} étage
DIA 24/0015 16/04/2024	Me Laetitia PHILIPPE 8, Place de la République 68110 ILLZACH	45, rue de Mulhouse 21 - 136	679 m² en copropriété 53,99 m²	26 avril 2024 Renonciation	Appartement + cave + jardin
DIA 24/0016 12/04/2024	SCP KLEIN 13, rue d'Alsace 68510 SIERENTZ	17, rue de Baldersheim 05 - 1338	1103 m² en copropriété 87,15 m²	26 avril 2024 Renonciation	Appartement + 2 parkings
DIA 24/0017 19/04/2024	Me Daniel LITZENBURGER 8, Rue de la Fosse aux Loups 68500 GUEBWILLER	Rue de Riedisheim 33 - 253	1196 m² Non précisé	26 avril 2024 Renonciation	Box de garage
DIA 24/0018 19/04/2024	Me Laetitia PHILIPPE 8, Place de la République 68110 ILLZACH	72, rue de Mulhouse 22 - 7 22 - 283	1581 m² en copropriété 20,76 m²	26 avril 2024 Renonciation	Studio
DIA 24/0020 22/04/2024	Me David BAUER 23, rue du Périgord 68270 WITTENHEIM	4, rue des Colchiques	629 m²	26 avril 2024	Terrain nu

		16 - 594	-	Renonciation	
DIA 24/0022 25/04/2024	Me Bénédicte HARDER 176, Rue de la République 68120 PFASTATT	19, rue des Violettes	471 m ²	7 mai 2024	Maison individuelle
		17 - 308	95 m ²	Renonciation	
DIA 24/0023 30/04/2024	Me Laetitia PHILIPPE 8, Place de la République 68110 ILLZACH	10A, rue de Modenheim	16282 m ² en copropriété	7 mai 2024	Appartement + Cave + parking
		21 – 231 21 - 232	75,87 m ²	Renonciation	
DIA 24/0024 14 /05/2024	Me Etienne CHEVROLET 14, rue du Parc 68310 WITTELSHEIM	26, rue des Bains	555 m ²	6 juin 2024	Maison
		17 - 262	86,62 m ²	Renonciation	
DIA 24/0025 14/05/2024	Me Pauline HURTH 1A, rue de Bâle 68220 HEGENHEIM	Rue de la Tuilerie	1003 m ² en copropriété	6 juin 2024	Garage
		33 - 277	Non précisé	Renonciation	
DIA 24/0026 27/05/2024	Me Serge VOROBIEF 3, rue des Vallons 68100 MULHOUSE	13, rue des Navettes	376 m ²	6 juin 2024	Maison
		21 - 349	89 m ²	Renonciation	
DIA 24/0027 28/05/2024	Me Frédéric HASSLER 14, rue du Parc 68310 WITTELSHEIM	13, rue de la Tuilerie	333 m ²	6 juin 2024	Maison
		21-568	110 m ²	Renonciation	
DIA 24/0028 7/06/2024	Me Christine KLEIN 13, rue d'Alsace 68510 SIERENTZ	4, rue Victor Hugo	587 m ²	26 juin 2024	Maison
		18 – 178	118,38 m ²	Renonciation	
DIA 24/0029 19/06/2024	Me Valérie TRESCH 6, rue Sainte-Catherine 68100 MULHOUSE	19, rue Berthier	541 m ²	26 juin 2024	Maison
		18-520	133,37 m ²	Renonciation	

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

DIVERS – COMMUNICATION

M. le Maire rappelle les nombreux événements qui ont été organisés en juillet – festivités du 14-juillet (le 13), passage du jury « 4 fleurs » le 17 rendu compliqué par l'orage survenu l'avant-veille, Tour Alsace le 24, puis les travaux de la rue de Mulhouse – et félicite les services communaux et les associations qui se sont investis pour que tout soit réussi.

M. LIGIBEL fait le bilan des travaux dans les bâtiments communaux, qui représentent un total de plus d'1,6 million d'euros sur 2024.

M. le Maire remercie les services de la commune et du SCIN pour leur travail, et précise que beaucoup de ces travaux répondent à des imprévus (infiltrations, etc.), ce qui démontre qu'il est important pour la commune de garder de solides marges de manœuvre financières.

M^{me} CHEMIN présente le programme des manifestations pour septembre 2024 : entre autres, marché aux puces le 8, animations du Quatelbach le 14, don du sang le 18, opération brioches et fête du sport au Cosec le 21, « Happy Color Run » le 29.

M. le Maire revient sur l'actualité de l'association Concordia, qui a recruté un nouveau chef, M. Philippe WENDLING. Une nouvelle convention sera passée lors du prochain Conseil municipal pour adapter la subvention communale (à coût constant).

M. GRAFF annonce deux réunions publiques sur les prochains travaux de voirie : le 3 septembre sur la rue de la Bigorre, et le 5 septembre sur la rue du Poirier. Les riverains concernés ont tous été invités à participer à ces réunions, qui ont lieu à 19h00 en mairie.

Il expose par ailleurs que l'éclairage du terrain de pétanque va être renouvelé en septembre pour 35 k€ (passage en LED + 4 nouveaux mâts pour remplacer les anciens qui étaient vétustes et donc dangereux).

M^{me} MIMAUD revient sur la visite du jury national « Villes et Villages Fleuris », le 17 juillet dernier, et précise que le jury a été particulièrement sensible à l'investissement important des élus, services et habitants travaillant ensemble à l'embellissement de la commune. Elle poursuit sur les animations du Quatelbach, le 14 septembre, avec de nombreux ateliers et une nouvelle activité : les balades à poney.

M. FEKETE dresse un bref bilan du Plan canicule : il a contacté chaque semaine les 3 inscrits, et en outre, plus de 80 personnes de plus de 80 ans, qui ont apprécié le geste de la municipalité pour s'enquérir de leur situation. Toujours pour les seniors, un atelier numérique sera organisé à la Maison des associations le 8 octobre (après-midi).

M^{me} DUDA, après sa tournée dans les écoles pour faire le point sur les travaux, félicite les équipes techniques de la commune pour leur travail efficace, et note que les agents apprécient d'être accompagnés dans leurs missions par les élus.

M. SCHIEBER annonce que le prochain marché aux puces, qui se tiendra le 8 septembre, réunira plus de 400 exposants, et invite les collègues élus à s'y rendre.

Prochaine Séance du Conseil Municipal : Lundi 30 septembre 2024



Le Maire

Guy OMEYER